

Législation du cannabis aux États-Unis - Modèles de régulation et premier bilan



Note 2020-04, OFDT, 31 p.
Octobre 2020

Depuis 2012, deux pays (l'Uruguay et le Canada) et 11 États américains sur 50 ont légalisé la culture, la vente, la détention et la consommation de cannabis pour les adultes, à des fins non-médicales (dites « récréatives »), après en avoir autorisé l'usage à des fins médicales.


Cette note offre un aperçu des réformes de légalisation du cannabis mises en place aux États-Unis, du point de vue du développement des marchés du cannabis (licites et illicites) et de la santé publique. Intégrant les données les plus récentes, elle revient sur l'historique de ces réformes, leurs caractéristiques et leurs premiers effets avec quelques années de recul.

À l'appui de graphiques et d'infographies, elle montre que les effets les plus prononcés concernent l'essor industriel de la filière du cannabis, qui a été rapide et massif. Toutefois, ce « boom » économique est allé de pair avec de nouvelles préoccupations de santé publique, la gamme des produits issus du cannabis étant plus large (au-delà des produits fumés, le cannabis est commercialisé sous des formes multiples) et visant désormais tous les profils de « clientèle », des jeunes aux seniors, des non-initiés aux usagers réguliers. Le document propose également un état des problématiques les plus débattues en 2019-2020, ainsi qu'un bilan intermédiaire de la situation

de ce marché légal émergent pendant le confinement lié à la pandémie de Covid-19.

Elle souligne que la crise sanitaire et sociale provoquée par le coronavirus a, à la fois, donné un coût d'arrêt aux initiatives de légalisation du cannabis en cours dans certains États, tout en favorisant l'essor des marchés légaux existants dans d'autres États. Ce bilan sera complété par une série de rapports et d'enquêtes programmés en 2020-21 dans le cadre du projet ASTRACAN.

Auteur : Ivana Obradovic

 [Télécharger](#) la note (fichier PDF, 1,90 Mo)